

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'US EPA en voie d'approuver la solution de biocontrôle d'Amoéba pour un usage en agriculture

Lyon (France), le 29 septembre 2022– 17h45 - AMOÉBA (FR0011051598 - ALMIB), producteur d'un biocide biologique capable d'éliminer le risque bactérien dans l'eau et les plaies humaines, et d'un produit de biocontrôle pour la protection des plantes, encore en phase de développement, informe que l'Agence américaine pour la protection de l'environnement (US EPA) a émis une pré-décision favorable suite à l'évaluation du dossier de demande d'autorisation du Lysat de *Willaertia magna* C2c Maky comme substance active de biocontrôle (biopesticide) utilisable en agriculture.

L'EPA a conclu que le lysat de *Willaertia magna* C2c Maky a un profil de faible toxicité pour la santé humaine et l'environnement, et que « *son mode d'action contribue à son attrait en tant qu'alternative viable aux pesticides conventionnels, ce qui en fait un ajout de valeur dans le panel des pesticides* ». Par conséquent, l'EPA propose d'accorder l'enregistrement inconditionnel du lysat de *Willaertia magna* C2c Maky en tant que nouvel ingrédient actif dans une utilisation de protection des plantes alimentaires et non alimentaires. L'US EPA propose également une exemption de limite maximale de résidus et de délai avant récolte pour le lysat de *Willaertia magna* C2c Maky lorsque les produits sont appliqués conformément aux instructions d'utilisation et aux bonnes pratiques agricoles.

Compte tenu des ultimes étapes administratives nécessaires à l'US EPA pour finaliser la procédure, la délivrance de l'autorisation est attendue au plus tard fin 2022.

Les formulations (produits) contenant le Lysat de *Willaertia magna* C2c Maky feront l'objet d'une demande d'autorisation auprès de l'EPA en 2023, avec une autorisation de mise sur le marché attendue courant 2024.

« L'année 2022 est résolument l'année de la transition pour Amoéba, avec cette troisième annonce réglementaire positive qui confirme la voie vers la génération de chiffre d'affaires dès 2024.

L'US EPA prend position en faveur de la conversion ou de la substitution des molécules chimiques vers les produits biologiques d'Amoéba, d'abord en émettant un avis favorable pour le biocide en août dernier (Cf. communiqué de presse du 10/08/2022) et aujourd'hui pour le biocontrôle, reconnaissant Amoéba comme un acteur majeur du développement d'alternatives aux pesticides.

Amoéba est désormais une solution viable incontournable reconnue par les autorités Européenne et Américaine capable de réduire l'utilisation des pesticides chimiques. L'accès imminent à un marché de plus de \$8 Milliards, combiné à l'efficacité vérifiée de notre produit par 480 tests aux champs, propulse Amoéba comme le futur leader mondial du biocontrôle.

En anticipation à ces décisions favorables, Amoéba est entrée dans une phase d'industrialisation en menant de front l'extension de son site de production à Chassieu et la construction de sa nouvelle usine dédiée au biocontrôle. D'ici la fin de l'année 2022, les incertitudes réglementaires seront définitivement

levées pour laisser place au nouveau plan de développement d'Amoéba en vue de la commercialisation. Une fois encore, je tiens à féliciter les équipes d'Amoéba qui ont œuvré à cette réussite », déclare Fabrice PLASSON, Président Directeur Général de Amoéba.

À propos d'AMOÉBA :

Créée en 2010, Amoéba est une société française basée à Chassieu (Lyon, France) spécialisée dans le traitement du risque microbiologique des ressources naturelles. Au cours des dix dernières années, Amoéba a développé une triple expertise scientifique, industrielle et commerciale autour de l'amibe *Willaertia magna* C2c Maky. Cette solution biologique constitue une alternative aux produits chimiques largement utilisés aujourd'hui. Amoéba se concentre actuellement sur le marché du biocontrôle pour la protection des plantes estimé à 1,6 Md€ (1) ainsi que sur le marché américain du traitement de l'eau industrielle en circuits fermés. À terme, la Société envisage de se développer sur de nouvelles applications telles que le traitement des plaies chroniques, évalué à 751 millions d'euros (2) aux Etats-Unis. La commercialisation des produits phytosanitaires, biocides et de santé sont soumis à l'obtention des autorisations réglementaires locales. La société est actuellement en phase de tests sur l'application biocontrôle pour la protection des plantes et ne commercialise aucun produit.

Amoéba est cotée sur Euronext Growth. La Société est membre du réseau BPI Excellence et est éligible au dispositif PEA-PME. Plus d'informations sur www.amoeba-nature.com.

1. *marketsandmarkets.com, "Wound Care Market by Product, Wound Type, End User - Global Forecast to 2021," 2016.*
2. *Données Amoéba*

Contacts:

Amoéba

Valérie FILIATRE
Directeur Général Adjoint
04 26 69 16 00

v.filiatre@amoeba-nature.com

Calyptus

Relations investisseurs & Presse
Nicolas HELIN / Mathieu CALLEUX
01 53 65 37 90 /91

amoeba@calyptus.net

Avertissement

Ce communiqué de presse contient des déclarations prospectives relatives à AMOÉBA qui reposent sur nos estimations et hypothèses actuelles et sur les informations qui nous sont actuellement disponibles. AMOÉBA, cependant, ne donne aucune garantie quant à la réalisation des prévisions exprimées dans ces déclarations prospectives qui sont soumises à des risques dont ceux décrits dans le Document Universel d'Enregistrement d'AMOÉBA déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 12 Avril 2022 sous le numéro D22-0280 et disponible sur le site Internet d'AMOÉBA (www.amoeba-nature.com). Les déclarations prospectives figurant dans le présent communiqué sont également soumises à des risques inconnus d'AMOÉBA ou qu'AMOÉBA ne considère pas comme significatifs à cette date. La réalisation de tout ou partie de ces risques pourrait conduire à ce que les résultats réels, conditions financières, performances ou réalisations d'AMOÉBA diffèrent significativement des résultats, conditions financières, performances ou réalisations exprimés dans ces déclarations.